

Communiqué de presse – 16.12.2024

Huit nouvelles communes rejoignent le Parc Chasseral au 1^{er} janvier

Huit nouvelles communes rejoignent le Parc Chasseral au 1^{er} janvier 2025. Avec l'intégration de Ligerz, Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Saules, Loveresse, Petit-Val et Rebévelier, le nombre de communes membres passe de 23 à 31, et la surface du parc naturel régional de 470 à 549 km².

Les communes de Ligerz, Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Saules, Loveresse, Petit-Val et Rebévelier rejoignent officiellement l'association Parc régional Chasseral au 1^{er} janvier 2025. Une intégration qui fait suite à la décision de leurs assemblées législatives respectives de juin 2023 d'adhérer au Parc. Le scrutin avait alors été massivement approuvé dans chacune des huit communes. Le Parc Chasseral a déjà vu son territoire s'agrandir au 1^{er} janvier 2022 avec l'arrivée des communes d'Evillard-Macolin, de Twann-Tüscherz et l'élargissement à l'entier de la commune de Val-de-Ruz.

Pour les communes, adhérer au Parc est synonyme de multiples avantages : un gain d'image, la possibilité de participer à un grand projet régional, mais aussi et surtout l'opportunité de mener de nombreux projets dans les domaines de la nature, du paysage, du patrimoine ou des produits du terroir. Tout ceci en profitant de l'expérience du Parc et des 23 communes déjà membres, dont la plupart le sont depuis la création de l'association Parc régional Chasseral en 2001.

Du fait de son fonctionnement et de son financement, le Parc régional est un facilitateur et génère un apport de montants externes à la région important (un franc versé par les communes représente grosso modo la mise en œuvre de 12 francs pour la région). Pour les communes, l'engagement se monte à CHF 4.- par habitant et par an. Cumulée pour l'ensemble des communes membres, cette somme représente 8% des ressources du Parc, le reste du budget provenant de la Confédération, des cantons et d'autres ressources (fondations, institutions privées, etc.).

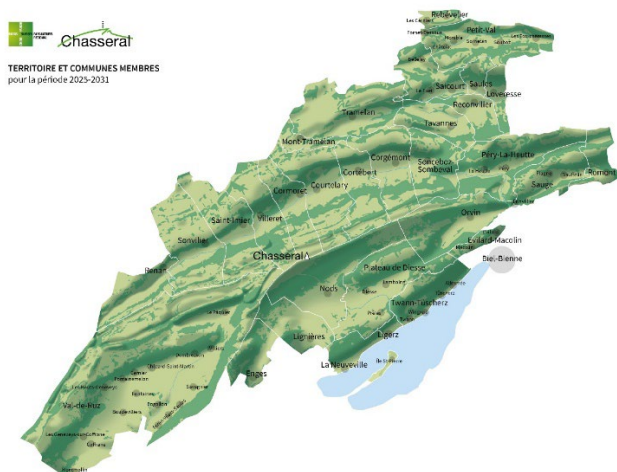
Une adhésion mûrement réfléchie et des projets multiples

Cet élargissement du Parc naturel régional à l'est de son territoire répond directement à la Stratégie économique 2030 du Jura bernois. Il renforce l'image d'une région qui se profile au niveau de la durabilité et de la qualité de son cadre de vie. Au bord du lac de Biemme, la venue de Ligerz permet d'assurer une continuité territoriale sur toute la rive nord, facilitant notamment les actions de rénovation de murs en pierres sèches dans le vignoble du lac de Biemme entamées en 2023.

L'adhésion de ces nouvelles communes a été préparé dès 2021. Une étude socioéconomique a été menée par l'association des communes Jura bernois.Bienne. Ces évolutions se font sur la base d'une évaluation des valeurs naturelles et paysagères et restent cohérentes avec les enjeux et caractéristiques propres au parc naturel régional.

Plusieurs projets concrets ont été identifiés, tels que la restauration de murs en pierres sèches, la participation au programme de valorisation des cœurs de village, l'organisation de chantiers bénévoles en faveur de la nature, sans compter l'attrait pour les écoles des programmes d'éducation en vue d'un développement durable menés de longue date par le Parc régional Chasseral.

La carte du territoire pour la période 2025-2031 (Charte 2022-2031)



Légende : Le territoire du Parc Chasseral, avec l'accueil de huit nouvelles communes membres, passe de 470 à 549 km², soit une extension de 15%.



Légende : De nouveaux projets vont pouvoir être activés en partenariat avec les nouvelles communes membres, comme à Ligerz (Photo © Parc Chasseral), Petit-Val (© Petit-Val) et Reconviiler (© Marc-André Léchot).

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)
fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 53'000 habitants.